

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

**C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DUPLESSIS**

VILLE DE FERMONT

À une séance ordinaire du Conseil de ville, tenue à la salle de l'Hôtel de ville, le lundi 14 mars 2022, à 19 h 30;

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Son Honneur le Maire
Monsieur Martin ST-LAURENT,

Monsieur Bernard DUPONT,
Monsieur Danny BOUCHARD,
Madame Cindy VIGNOLA,
Monsieur Marco OUELLET,
Monsieur Daniel BERGERON,
Monsieur Shannon POWER.

Formant quorum sous la présidence du Maire.

Madame Marie Philippe COUTURE, greffière, et Monsieur Claude GAGNÉ, directeur général, sont aussi présents.

ORDRE DU JOUR

1.- Résolution – adoption de l'ordre du jour;

PÉRIODE DE QUESTIONS

2.- Résolution – adoption du procès-verbal;

3.- Résolution – adoption des comptes à payer;

4.- Résolution pour adopter le rapport d'activités annuel 2021 concernant la sécurité incendie (schéma de couverture de risques);

5.- Résolution pour accepter le rapport du maire des faits saillants du rapport financier 2018 et le rapport du vérificateur externe pour l'année 2018;

6.- Résolution pour autoriser la participation de M. Claude Gagné, directeur général, au congrès 2022 de l'Association des directeurs municipaux du Québec;

7.- Résolution pour accepter l'offre de l'entreprise Ébénisterie Alain Dufour ltée pour la fourniture d'armoires de cuisine pour le 36, rue des Mélèzes;

8.- Résolution pour autoriser l'achat d'ordinateurs du fournisseur Centre d'ordinateurs S.T.O. pour la bibliothèque de Fermont;

9.- Résolution pour autoriser l'achat de deux conteneurs de type roll-off;

10.- Résolution pour autoriser l'achat d'un lave-vaisselle pour le casse-croûte de l'aréna;

11.- Résolution pour adjuger la soumission pour l'opération du casse-croûte de l'aréna Daniel Demers;

12.- Résolution pour octroyer un contrat de transformation au 36, rue des Mélèzes à RPO Construction;

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

- 13.- Résolution pour autoriser le paiement final à l'entreprise Construction et Expertise PG pour des services professionnels pour la surveillance et le contrôle de la qualité des matériaux de la rue du Parc;
- 14.- Résolution pour mandater SNC Lavallin pour soumettre toutes demandes d'autorisation au MELCC en lien avec le projet de construction de la rue du Quartz;
- 15.- Résolution pour accepter la liste des organismes reconnus pour l'année 2022;
- 16.- Résolution – Demande d'aide financière – Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes;
- 17.- Résolution pour adhérer à la Déclaration municipale sur l'habitation;
- 18.- Résolution pour appuyer la demande au gouvernement du Québec de maintenir et de bonifier le programme AccèsLogis;
- 19.- Résolution pour adopter le règlement numéro 475 – Code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux et pour abroger le règlement numéro 445;
- 20.- Résolution pour la création du Service Immeubles et projets;
- 21.- Résolution pour l'embauche d'un directeur, Service Immeubles et projets;
- 22.- Résolution pour amender la résolution R21-08-13 – Résolution pour octroyer un contrat à Construction et Expertise PG pour le contrôle de la qualité des matériaux du projet des jeux d'eau;
- 23.- Résolution pour adopter la politique de rémunération étudiante;

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 476 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE
FERMONT (RÈGLEMENT DE CONCORDANCE)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 477 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 165
DE FAÇON À MODIFIER LE PLAN DE ZONAGE ET LES CÉDULES
(USAGÉS ET NORMES) AFIN DE CRÉER LA ZONE INDUSTRIELLE
01-082 À MÊME LA ZONE R02-061 QUI EN SERA AINSI RÉDUITE

PÉRIODE DE QUESTIONS

- 24.- Résolution – fermeture de la séance.

R22-03-01

RÉSOLUTION – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Marco OUELLET

APPUYÉ par le Conseiller Shannon POWER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance ordinaire, tel que déposé, en laissant le point affaires diverses ouvert;

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

R22-03-02

RÉSOLUTION – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 14 février 2022 ainsi que des séances extraordinaires tenues les 25 février 2022 et 3 mars 2022;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

APPUYÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil adoptent le procès-verbal, le tout tel que déposé;
ADOPTÉE

R22-03-03

RÉSOLUTION – ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Marco OUELLET

APPUYÉ par le Conseiller Shannon POWER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer datée du 28 février 2022, au montant de **2 623 214,25 \$**, soit approuvée et d'autoriser la trésorière à payer lesdits comptes à même les fonds de la Ville de Fermont;

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

NUMÉRO 03-22

JE, SOUSSIGNÉE, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses et les engagements ci-après décrits et projetés par le Conseil de la susdite Municipalité (*Loi des cités et villes* C-19, art. 481 a).

Montant global des crédits requis pour les dépenses projetées :

► 2 623 214,25 \$

Paiements internet : 3694 à 3717; 3730 à 3735 **514 717,60 \$**

**Paiements par chèque : 26388 à 26415; 26417 à 26439;
26441 à 26473** **1 480 760,85 \$**

Paiements par Transphère : S10736 à S10787 **334 933,42 \$**

Chèques de moins de 1 000 \$ **24 972,56 \$**

Chèques de plus de 1 000 \$ **2 305 439,31 \$**

2 330 411,87 \$

Dépôts de paies # 05 à 08 **292 802,38 \$**

GRAND TOTAL **2 623 214,25 \$**

Sandra GAGNON,
Trésorière.

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

R22-03-04

RÉSOLUTION POUR ADOPTER LE RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNUEL 2021 CONCERNANT LA SÉCURITÉ INCENDIE (SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES)

CONSIDÉRANT QUE dans l'application de mesures prévues au schéma de couverture de risques de la MRC de Caniapiscau, un rapport d'activités annuel doit être produit par la Ville de Fermont;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du rapport comme s'il faisait partie intégrante de la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

APPUYÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil adoptent le rapport d'activités annuel 2021 concernant la sécurité incendie conformément aux actions prévues au plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque et que ce rapport soit transmis à la MRC de Caniapiscau.

ADOPTÉE

R22-03-05

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE RAPPORT DU MAIRE DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2018 ET LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'ANNÉE 2018

Le Maire, M. Martin ST-LAURENT, fait la lecture de son rapport sur les faits saillants et sur le rapport du vérificateur externe pour l'année 2018 conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19). Ce rapport sera publié dans le bulletin municipal et sera déposé sur le site Web de la Municipalité à l'adresse www.villedefermont.qc.ca

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

APPUYÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE PRENDRE ACTE du rapport du maire des faits saillants du rapport financier 2018 et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018.

ADOPTÉE

R22-03-06

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA PARTICIPATION DE M. CLAUDE GAGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL, AU CONGRÈS 2022 DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT le Congrès 2022 de l'Association des directeurs municipaux du Québec ayant lieu à Québec du 15 au 17 juin 2022;

CONSIDÉRANT la programmation dudit congrès;

CONSIDÉRANT la pertinence que M. Claude Gagné, directeur général, participe audit congrès;

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

APPUYÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER la participation de M. Claude Gagné, directeur général, au Congrès 2022 de l'Association des directeurs municipaux du Québec;

QUE la Ville assume les dépenses relatives à l'inscription, aux déplacements et aux frais de séjour dans le cadre dudit congrès, selon les politiques en vigueur à la Ville de Fermont;

DE POURVOIR à ces dépenses en les affectant aux postes budgétaires appropriés.

ADOPTÉE

R22-03-07

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'OFFRE DE L'ENTREPRISE ÉBÉNISTERIE ALAIN DUFOUR LTÉE POUR LA FOURNITURE D'ARMOIRES DE CUISINE POUR LE 36, RUE DES MÉLÈZES

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de transformer le bâtiment unifamilial sis au 36, rue des Mélèzes, en deux unités de logement (4 ½ et 5 ½);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'aménager une cuisine avec armoires dans le logement 4 ½ situé au sous-sol;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la soumission de l'entreprise Ébénisterie Alain Dufour Ltée totalisant un montant de 14 527,51 \$ avant taxes;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Bernard DUPONT

APPUYÉ par le Conseiller Shannon POWER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil autorisent l'achat d'armoires de cuisine pour la résidence située au 36, rue des Mélèzes, pour un montant total de 14 527,51 \$ avant taxes, chez l'entreprise Ébénisterie Alain Dufour Ltée;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié;

ADOPTÉE

R22-03-08

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'ACHAT D'ORDINATEURS DU FOURNISSEUR CENTRE D'ORDINATEURS S.T.O. POUR LA BIBLIOTHÈQUE DE FERMONT

CONSIDÉRANT QUE deux des ordinateurs mis à la disposition des usagers à la bibliothèque publique datent respectivement de 2010 et de 2012;

CONSIDÉRANT QUE l'ordinateur permettant au personnel d'effectuer les locations est également désuet et qu'il doit être remplacé;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses auraient dû apparaître au budget;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

APPUYÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER l'achat d'ordinateurs du fournisseur Centre d'ordinateurs S.T.O. selon la soumission 174973 au montant de 5 227,34 \$ taxes incluses;

DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié.

ADOPTÉE

R22-03-09

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'ACHAT DE DEUX CONTENEURS DE TYPE ROLL-OFF

CONSIDÉRANT QU'UN appel d'offres sur invitation a été envoyé le 15 février 2022 à deux soumissionnaires différents;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'appel d'offres nous avons reçu une seule proposition, soit :

- Soudure J.M. Chantal au montant de 26 386,76 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT la conformité de la soumission;

CONSIDÉRANT QUE la dépense était prévue au budget 2022;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

APPUYÉ par le Conseiller Shannon POWER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER l'achat de deux conteneurs de type roll-off à l'entreprise Soudure J.M. Chantal au montant de 26 386,76 \$ taxes incluses;

DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié.

ADOPTÉE

R22-03-10

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'ACHAT D'UN LAVE-VAISSELLE POUR LE CASSE-CROÛTE DE L'ARÉNA

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'un lave-vaisselle pour le casse-croûte de l'aréna avait été jugé nécessaire par les anciens locataires;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la soumission de l'entreprise Équipements de restaurants de l'est;

CONSIDÉRANT QUE la dépense n'a pas été prévue au budget 2022;

IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

APPUYÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

D'AUTORISER l'achat d'un lave-vaisselle commercial de marque Lambert chez Équipements de restaurants de l'est pour un montant de 4 995,00 \$ taxes en sus;

DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié.

ADOPTÉE

R22-03-11

RÉSOLUTION POUR ADJUGER LA SOUMISSION POUR L'OPÉRATION DU CASSE-CROÛTE DE L'ARÉNA DANIEL DEMERS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont a demandé des soumissions pour trouver un fournisseur pour l'opération du casse-croûte de l'aréna Daniel Demers;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette demande, la Ville de Fermont a reçu deux (2) soumissions, soit :

FRANCE GAGNÉ **1 325,25 \$ / MOIS**

RICHARD PLOUFFE **1 525,00 \$ / MOIS**

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Marco OUELLET

APPUYÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADJUGER la soumission au plus haut soumissionnaire, soit **RICHARD PLOUFFE, au montant de 1525,00 \$ / MOIS**, le tout suivant les termes et conditions mentionnés dans les documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE

R22-03-12

RÉSOLUTION POUR OCTROYER UN CONTRAT DE TRANSFORMATION AU 36, RUE DES MÉLÈZES À RPO CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT la résolution S21-05-02 autorisant l'achat de onze maisons sur la rue des Mélèzes;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de transformer le bâtiment unifamilial sis au 36, rue des Mélèzes, en deux unités de logement (4 ½ et 5 ½);

CONSIDÉRANT QUE ces travaux doivent être réalisés par un entrepreneur en construction détenant une licence valide;

CONSIDÉRANT la proposition de la compagnie RPO Construction au montant de 21 134,91 \$ plus taxes incluant les matériaux, la main-d'œuvre et le transport;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

APPUYÉ par le Conseiller Marco OUELLET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER un contrat de transformation du 36, rue des Mélèzes, à la compagnie RPO Construction au montant de 21 134,91 \$ plus taxes, conformément à la soumission RPO210616 et au devis l'accompagnant;

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

DE MANDATER Étienne Bergeron, coordonnateur de projets, afin d'agir pour et au nom de la Ville de Fermont aux fins des présentes,

DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié.

ADOPTÉE

R22-03-13

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT FINAL À L'ENTREPRISE CONSTRUCTION ET EXPERTISE PG POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA SURVEILLANCE ET LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX DE LA RUE DU PARC

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réfection majeurs ont été effectués sur la rue du Parc à l'été 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont, par la résolution S21-07-02, a octroyé le contrat de services professionnels pour services de laboratoire, essais et contrôle de matériaux à l'entreprise Construction et Expertise PG;

CONSIDÉRANT QUE la surveillance et le contrôle de la qualité des matériaux pour la réfection de la rue du Parc sont terminés;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Olivier BOUCHARD, directeur des Services techniques;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Bernard DUPONT

APPUYÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le paiement au montant de 96 777,29 \$ taxes incluses à l'entreprise Construction et Expertise PG tel que recommandé par monsieur Olivier Bouchard, directeur des Services techniques;

DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié.

ADOPTÉE

R22-03-14

RÉSOLUTION POUR MANDATER SNC LAVALLIN POUR SOUMETTRE TOUTES DEMANDES D'AUTORISATION AU MELCC EN LIEN AVEC LE PROJET DE CONSTRUCTION DE LA RUE DU QUARTZ

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont désire effectuer le prolongement des services d'eau potable, d'égouts sanitaires et pluviaux pour la construction de la rue du Quartz;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont a octroyé un mandat à la firme SNC Lavallin pour la préparation des plans et devis de construction pour la construction de la rue du Quartz, résolution R22-01-12;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

APPUYÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

QUE la Ville de Fermont mandate SNC Lavallin inc. pour soumettre toute demande d'autorisation selon l'article 22 au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et à présenter tout engagement en lien avec cette demande;

QUE la Ville de Fermont s'engage à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée;

D'AUTORISER Monsieur Olivier Bouchard, ingénieur et directeur des Services techniques, à agir pour et au nom de la Ville de Fermont aux fins des présentes.

ADOPTÉE

R22-03-15

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA LISTE DES ORGANISMES RECONNUS POUR L'ANNÉE 2022

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté une politique de soutien aux organisations en 2020 dans la résolution R20-10-09;

CONSIDÉRANT QUE pour profiter de certains avantages consentis aux organismes locaux, les organisations doivent faire partie de la liste approuvée par le Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des organismes reconnus soumise par Madame Emanuelle Garneau-Mignot, coordonnatrice aux activités culturels et communautaires par intérim du Service des loisirs et de la culture;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

APPUYÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la liste des organismes reconnus de la Ville de Fermont.

Les Conseillers Danny BOUCHARD, Marco OUELLET et Shannon POWER déclarent des intérêts dans la liste des organismes reconnus et ils se retirent des discussions.

ADOPTÉE

R22-03-16

RÉSOLUTION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque publique de Fermont désire déposer une demande afin d'obtenir du financement pour l'achat de nouveaux livres;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont s'engage à acheter des livres pour un montant de 21 800 \$ pour l'année 2022;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

APPUYÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

D'AUTORISER la bibliothèque publique de Fermont à déposer une demande d'aide financière pour l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes et d'autoriser Madame Emanuelle Garneau Mignot et Madame Myriane Chicoine à signer tous les documents requis;

ET

QUE la Ville de Fermont confirme son engagement à acheter des livres pour un montant de 21 800 \$ pour l'année 2022.

ADOPTÉE

R22-03-17

RÉSOLUTION POUR ADHÉRER À LA DÉCLARATION MUNICIPALE SUR L'HABITATION

CONSIDÉRANT QUE la pénurie de logements qui affecte le Québec depuis de nombreuses années s'est cristallisée avec la pandémie;

CONSIDÉRANT QUE l'habitation est un enjeu qui touche toutes les régions du Québec et qui génère des répercussions importantes pour l'ensemble des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le milieu municipal est unanime : il est primordial d'alléger les lourdeurs administratives, souvent incohérentes avec les réalités d'aujourd'hui, et de bonifier de façon durable les programmes de financement;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec ont adopté, le 18 février 2022, la Déclaration municipale sur l'habitation suivante :

Une importante pénurie de logements abordables affecte l'ensemble du Québec, autant dans les grands centres urbains que dans les régions.

Plusieurs municipalités sont aux prises avec un taux d'inoccupation inférieur au point d'équilibre du marché.

Conséquence : une grande part des ménages québécois éprouve des difficultés à accéder à la propriété, à un logement abordable ou encore à un logement répondant à leurs besoins.

- L'accès au logement abordable et de qualité est un élément constituant essentiel à la qualité de vie de toutes et tous et à la cohésion sociale du Québec, dans une perspective de développement économique durable et de transition écologique.
- Pour être en mesure de contribuer pleinement à la vie économique, sociale et culturelle, chaque personne doit pouvoir compter sur un toit. Un logement n'est pas un bien comme un autre.
- Les gouvernements de proximité sont les mieux placés pour identifier les besoins sur le terrain et cibler des solutions concrètes et efficaces à mettre en place pour y répondre efficacement.
- En vertu de leurs compétences en matière d'aménagement du territoire, les municipalités peuvent agir sur les enjeux d'habitation et dans la mesure de leurs moyens seulement.

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Fermont

- Le logement est d'abord et avant tout une responsabilité qui incombe au gouvernement du Québec. Il est nécessaire de bonifier les programmes de financement pour répondre aux besoins pressants d'une grande partie de la population.
- Investir en habitation, c'est miser sur une infrastructure structurante qui organise nos milieux de vie et dynamise fortement notre économie.

Il est urgent que le gouvernement du Québec se dote d'une vision à long terme en habitation et mette en œuvre plusieurs actions stratégiques en cette matière, et ce, en synergie avec le Plan d'action gouvernemental en habitation et la Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire.

Ces actions doivent contribuer au développement de milieux de vie de qualité pour toutes et tous et favoriser à la fois la densification intelligente, les déplacements actifs, le transport en commun, le développement communautaire et la protection des milieux naturels et agricoles.

AINSI, LES ÉLUES ET ÉLUS DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) DÉCLARENT QUE LES MESURES STRATÉGIQUES SUIVANTES DOIVENT NOTAMMENT ÊTRE MISES EN ŒUVRE PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC :

1. Déployer une nouvelle programmation de 4 500 nouveaux logements sociaux par année pour l'ensemble du Québec;
2. Soutenir les municipalités et différents organismes du domaine de l'habitation pour que 13 400 logements abordables supplémentaires par année soient rendus disponibles à la population de l'ensemble du Québec;
3. Maintenir un programme visant la création de logements sociaux, en complément d'un programme visant la création de logements abordables;
4. Permettre aux municipalités qui le souhaitent d'agir à titre de mandataires dans l'application des programmes du gouvernement du Québec pour qu'elles puissent jouer un rôle central dans la priorisation et l'encadrement des projets réalisés sur leurs territoires;
5. Maintenir l'implication du gouvernement du Québec dans son champ de compétence qu'est l'habitation, en appuyant financièrement les municipalités dans leur utilisation de leurs pouvoirs;
6. Compléter le financement pour la construction des logements annoncée dans le cadre du programme AccèsLogis, mais n'ayant pas encore été réalisée;
7. Remettre rapidement en état les logements sociaux barricadés et en mauvais état, notamment par l'attribution des sommes prévues à l'Entente Canada-Québec sur le logement;
8. Continuer d'améliorer l'agilité des paramètres des programmes québécois en habitation, dont notamment les programmes AccèsLogis, habitation abordable Québec (PHAQ) ou RénoRégion, pour permettre l'accès aux sommes budgétées;
9. Réviser dès maintenant la *Loi sur l'expropriation* pour permettre aux municipalités d'acquérir des immeubles dans le cadre de projets de logements sociaux et abordables;
10. Élargir le droit de préemption municipal en matière de logement à l'ensemble des municipalités.

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Marco OUELLET

APPUYÉ par le Conseiller Shannon POWER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal adhère à la Déclaration municipale sur l'habitation de l'UMQ;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ;

ADOPTÉE

R22-03-18

RÉSOLUTION POUR APPUYER LA DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE MAINTENIR ET DE BONIFIER LE PROGRAMME ACCÈSLOGIS

CONSIDÉRANT QUE la pandémie de Covid-19 et le confinement à la maison rappellent plus que jamais l'importance de vivre dans un logement décent, mais que ce droit n'est pas acquis pour toutes et tous;

CONSIDÉRANT QUE 244 120 ménages locataires du Québec ont le besoin impérieux d'un logement adéquat et accessible financièrement;

CONSIDÉRANT QUE ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements locatifs;

CONSIDÉRANT QUE la relance de l'économie québécoise et la construction d'un Québec résilient passent définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires;

CONSIDÉRANT QUE les investissements en habitation sociale et communautaire permettent d'atteindre un triple objectif, soit venir en aide aux ménages les plus vulnérables et générer de retombées économiques importantes, tout en consolidant un patrimoine collectif durable, indispensable pour affronter les futures crises;

CONSIDÉRANT QU'il est indispensable de loger tous les locataires, quelque soient leurs revenus;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

APPUYÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

DE DEMANDER, par la présente, au gouvernement du Québec de maintenir et de bonifier le programme AccèsLogis pour que de nouveaux projets de logements sociaux puissent être développés par des coopératives, des OBNL et des offices d'habitation;

DE TRANSMETTRE à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, ainsi qu'à la présidente du Conseil du trésor, madame Sonia Lebel, au ministre des Finances, Éric Girard, et au groupe de ressources techniques Cité des Bâisseurs

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

R22-03-19

RÉSOLUTION POUR ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 475 – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX ET POUR ABROGER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 445

CONSIDÉRANT QUE l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* prévoit que toute municipalité doit, avant le 1^{er} mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

CONSIDÉRANT QUE les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipales* ont été respectées;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par la Conseillère Cindy VIGNOLA, à la séance extraordinaire tenue le 25 février 2022 et que le projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du projet de règlement;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

APPUYÉ par le Conseiller Bernard DUPONT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'ADOPTER le règlement numéro 475 – Règlement édictant le code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux et pour abroger le règlement 445.

ADOPTÉE

R22-03-20

RÉSOLUTION POUR LA CRÉATION DU SERVICE IMMEUBLES ET PROJETS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont est propriétaire d'un parc immobilier institutionnel, récréatif et résidentiel valant plus de cinquante millions de dollars;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont est active dans de nombreux projets d'infrastructures, de développement résidentiel, industriel et économique, ainsi que des projets environnementaux;

CONSIDÉRANT QU'il est judicieux d'investir, et de réorganiser les activités de gestion et d'entretien des immeubles et du développement de projets sous un même service comportant sa propre direction et son propre personnel;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale appuyant les présentes;

IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

APPUYÉ par le Conseiller Marco OUELLET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente;

DE CRÉER le service Immeubles et projets;

DE CRÉER et doter le poste de directeur du service Immeubles et projets;

D'AFFECTER le personnel de la Ville chargé de l'entretien des immeubles et du développement de projets au sein dudit service et de modifier conséquemment les autres services municipaux;

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

D'AUTORISER les modifications nécessaires à l'organigramme fonctionnel de la Ville de Fermont et autres documents si requis, aux fins des présentes;

DE PRÉPARER les modifications au budget de la Ville 2022 aux fins des présentes et de mandater Madame Sandra Gagnon, trésorière, pour présenter lesdites modifications pour approbation par le conseil municipal;

D'AUTORISER et de mandater Monsieur Claude Gagné, directeur général, à agir pour et au nom de la Ville de Fermont aux fins des présentes.

ADOPTÉE

R22-03-21

EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR, SERVICE IMMEUBLES ET PROJETS

CONSIDÉRANT l'embauche et l'entrée en fonction le 15 mars 2021 de Monsieur Étienne Bergeron au poste de coordonnateur de projets;

CONSIDÉRANT l'évaluation de rendement favorable de Monsieur Étienne Bergeron au poste de coordonnateur de projets, telle que soumise par Monsieur Claude Gagné, directeur général, le 9 septembre 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale de promouvoir Monsieur Étienne Bergeron au poste de directeur du service Immeubles et projets;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

APPUYÉ par le Conseiller Bernard DUPONT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'EMBAUCHER Monsieur Étienne Bergeron au poste de directeur du service Immeubles et projets pour une entrée en fonction effective le 15 mars 2022;

DE LUI ACCORDER les conditions de rémunération globale prévues à l'entente des conditions de travail du personnel cadre en vigueur à la Ville de Fermont et les conditions spécifiques convenues dans son contrat de travail individuel signé le 15 mars 2022;

DE POURVOIR aux dépenses aux fins des présentes en les affectant aux postes budgétaires appropriés;

DE MANDATER Monsieur Claude Gagné, directeur général, afin d'agir pour et au nom de la Ville de Fermont aux fins des présentes.

ADOPTÉE

R22-03-22

RÉSOLUTION POUR AMENDER LA RÉSOLUTION R21-08-13 – RÉSOLUTION POUR OCTROYER UN CONTRAT À CONSTRUCTION ET EXPERTISE PG POUR LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX DU PROJET DES JEUX D'EAU

CONSIDÉRANT QUE les coûts estimés pour le contrôle de la qualité des matériaux du projet des jeux d'eau ne devaient pas dépasser 15 000 \$ taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour le contrôle de la qualité des matériaux se sont finalement élevés à 19 872,79 \$ taxes incluses;

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

APPUYÉ par le Conseiller Bernard DUPONT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'AMENDER la résolution R21-08-13 de façon à modifier le montant à payer à Construction et Expertise PG;

D'AUTORISER la trésorière à payer le montant de la facture 007060 à Construction et Expertise PG pour un montant de 19 872,79 \$ taxes incluses;

DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié.

ADOPTÉE

R22-03-23

RÉSOLUTION POUR ADOPTER LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION ÉTUDIANTE

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de se doter d'une politique de rémunération étudiante afin d'être équitable envers chaque étudiant qui postule;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la politique de rémunération étudiante et qu'elle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

APPUYÉ par le Conseiller Bernard DUPONT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'ADOPTER la politique de rémunération étudiante tel que déposée.

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 476
MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE FERMONT
(RÈGLEMENT DE CONCORDANCE)**

Le Conseiller Shannon POWER donne avis de motion qu'à une assemblée ultérieure, il sera proposé l'adoption d'un règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Fermont et présentation du projet de règlement.

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 477
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 165 DE FAÇON À
MODIFIER LE PLAN DE ZONAGE ET LES CÉDULES (USAGES ET NORMES)
AFIN DE CRÉER LA ZONE INDUSTRIELLE 01-082 À MÊME LA ZONE 02-061
QUI EN SERA AINSI MODIFIÉE**

Le Conseiller Bernard DUPONT donne avis de motion qu'il sera proposé d'adopter un premier projet de règlement numéro 477 amendant le règlement de zonage numéro 165 de façon à modifier le plan de zonage et les cédules (usages et normes) afin de créer la zone industrielle 01-082 à même la zone 02-061 qui en sera ainsi modifiée. La présentation du projet est effectuée.

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont

R22-03-24

RÉSOLUTION – FERMETURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Marco OUELLET

APPUYÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20 h 04.

ADOPTÉE

Martin St-Laurent

MAIRE

Marie-Philippe Couture

GREFFIÈRE